

Contenus exclusifs : Canal+ et SFR attaquent Orange

Vivendi vs. Orange : nouveau round. Ce n'est pas une surprise, Canal+ et SFR ont décidé de porter plainte contre l'opérateur historique auprès du Conseil de la concurrence à propos de ses chaînes TV par ADSL et par satellite. Les plaignants reprochent à Orange de lier l'obligation de souscrire à une offre Internet haut débit pour accéder aux chaînes ciné et sports d'Orange, ce qui est apparenté à une vente liée.

« La vente liée de services télécoms et audiovisuels ne doit pas pouvoir être mise en œuvre par un acteur en position dominante, qui bénéficie d'une rente de situation monopolistique sur le marché du téléphone fixe », explique à *la Tribune*, Bertrand Meheut, p-dg de Canal+.

Encore une fois, c'est la stratégie autour de la diffusion de contenus exclusifs qui est au coeur du contentieux. Des contenus (foot, cinéma...) qu'il refuse de partager avec la concurrence. Orange est également accusé de vendre ses offres de contenus à perte pour favoriser l'acquisition d'abonnés ADSL.

« Les pouvoirs publics devraient intervenir. Cela signifierait qu'il faudra changer d'opérateur ADSL ou mobile pour accéder à certains contenus (comme le football, NDLR) », tonnait il y a quelques mois, Jean-Bernard Lévy, patron du groupe, ajoutant que SFR, la filiale mobile de Vivendi qui contrôle Neuf Cegetel, a demandé à avoir accès aux chaînes d'Orange. Comme Free.

Rappelons que les pouvoirs publics ont également saisi le Conseil de la concurrence afin « de réexaminer, dans un contexte en profonde mutation, l'impact des droits exclusifs de diffusion télévisuelle et de distribution exclusive des chaînes et services payants ».

Et de poursuivre ; « Le Conseil pourra également déterminer si et, le cas échéant, sous quelles conditions ces exclusivités **peuvent induire des effets anti-concurrentiels**, notamment dans le cas où elles conduiraient à renforcer la position d'un opérateur internet dominant ».

Reste que Canal+ applique aussi ce type de recettes. D'ailleurs, l'opérateur historique aurait récemment porté plainte contre la chaîne cryptée devant le Conseil de la concurrence, pour abus de position dominante. Orange reproche à son concurrent d'exercer une position dominante sur le marché de la télévision payante au travers de contrats d'exclusivité avec certaines chaînes thématiques comme Eurosports...

Bref, la guerre est ouverte entre les deux groupes. Mais Orange a beaucoup à perdre, en cas de condamnation, c'est toute sa stratégie TV et contenus qui serait remise en cause.